



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, que le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2020 seront déposés lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le lundi, **10 mai 2021, à 19 h 30**, en la salle des délibérations du Conseil municipal, 100, rue Charbonneau à Rosemère.

FAIT À ROSEMÈRE CE 27 AVRIL 2021.

L'assistante-greffière,

Francine Bélanger, OMA